



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 20 juin 2019 à 18h30 heures,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 3 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 18 <sup>ème</sup> délibération
13	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
22	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
26	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
29	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
30	MOUXY	T	Nicolas MARC	
31	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
32	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
33	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 20 <sup>ème</sup> délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
43	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

23 communes présentes.



**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
LA BIOLLE  
LE BOURGET DU LAC  
CHANAZ  
GRESY-SUR-AIX  
VOGLANS

Marina FERRARI  
Christiane MOLLAR  
Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Blandine BELLANCA  
Fabien COUDURIER  
Marie-Pierre FRANÇOIS  
Yves HUSSON  
Elisabeth ASSIER  
Martine BERNON

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Véronique MERMOUD  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Julie ECALARD  
Matilde HABOUZIT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Pugny-Chatenod (suppléant)  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice du Pôle Aménagement  
Directeur des services à la Population  
Directeur Financier  
Directeur du Pôle Eau  
Responsable Communication et des relations publiques  
Responsable du Pilotage de la Performance  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 43 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2019

Exécutoire le : 27 JUIN 2019

Affichée le : 27 JUIN 2019

Visée le : 27 JUIN 2019

### FINANCES

#### AP/CP 007 – Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Révision n°5

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2014 portant ouverture de l'AP/CP relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2016 portant révision n°1 au motif d'une modification de calendrier,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2017 portant révision n°2 au motif d'une modification de calendrier,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant révision n°3 au motif de l'intégration des PLUI de l'ex-CCCH et de l'ex-CCCA pour 293 400 euros,*

*Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte d'ateliers thématiques et de réunions de synthèse pour 15 000 euros,*

Monsieur le Président rappelle la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de l'ex CALB, ainsi que la délibération en date du 19 novembre 2014 du Conseil communautaire de la CALB décidant d'approuver la gestion en AP/CP de ce dossier.

L'adoption, la modification, ou la clôture d'un AP/CP se traduit par le vote d'une délibération en Conseil.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est augmenté de 17 000 euros pour la prise en compte de réunions supplémentaires. Les Crédits de Paiement (CP) 2019 sont ajustés.

#### OPERATION

Intitulé de l'opération :	<b>PLU Intercommunal</b>
Imputation analytique :	<b>154-05 / 154-05AP</b>
Montant initial de l'opération :	600 000 euros TTC
Montant actualisé révision n°3 :	893 400 euros TTC
Montant actualisé révision n°4 :	<b>908 400 euros TTC</b>

#### DEPENSES

	Voté	Proposé
2015	78 435,60	<b>78 435,60</b>
2016	98 238,22	<b>98 238,22</b>
2017	183 421,24	<b>183 421,24</b>
2018	343 606,39	<b>343 606,39</b>
2019	142 332,01	<b>142 332,01</b>
2020	62 366,54	<b>79 366,54</b>
<b>Total</b>	<b>908 400,00</b>	<b>925 400,00</b>

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AP/CP relatif au PLUI, la modification de l'autorisation de programme et celle des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 20 juin 2019

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 46
- Pour : 46
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

AP/CP 007 - Mise en oeuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Révision n.5

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/06/2019**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2882 ( [voir l'acte associé](#) )**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190620-d2882-DE

---

**Date de décision :** 20/06/2019**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**

- 7. Finances locales
- 7.1. Decisions budgetaires
- 7.1.6. Autres délibérations ou décisions